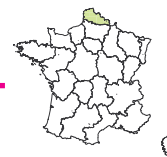


Agreste

Données

Numéro 10 - Juin 2013

Nord-Pas de Calais



recensement
agricole
2010

Environnement

Le développement de l'agriculture productive dans les années 60 à 80 s'est traduit par de forts niveaux de pressions sur l'environnement, en particulier le paysage, l'eau et la biodiversité.

Depuis les années 90, l'environnement est progressivement intégré dans l'activité, les pratiques et les politiques agricoles. La manière de l'intégrer est aujourd'hui facteur d'organisation et de diversification de l'agriculture. La demande sociétale sollicite aussi l'agriculture comme facteur du changement.

Depuis le recensement agricole de 2000, l'agriculture régionale s'est inscrite dans une dynamique de professionnalisation et adapte ses pratiques pour répondre aux nouveaux enjeux du secteur et aux préoccupations de notre société, dont l'environnement.

Une intégration progressive de l'environnement en agriculture

L'agriculture gestionnaire du territoire

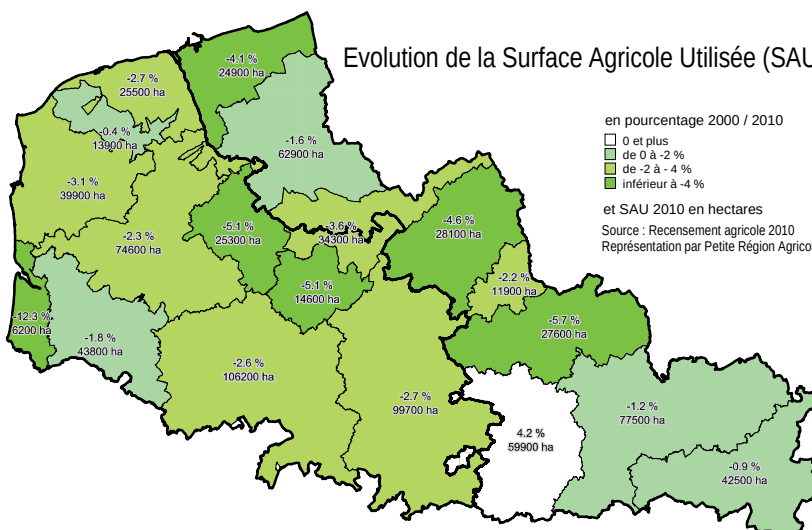
En région Nord-Pas de Calais, les surfaces déclarées par les exploitants lors du recensement agricole 2010 représentent 817 000 ha, soit 66 % du territoire, contre 50 % du territoire en moyenne métropolitaine. L'agriculture, acteur incontournable de la gestion du territoire, façonne ainsi le paysage régional. La part des exploitations orientées vers les grandes cultures domine et représente 44 % des 13 500 exploitations recensées en 2010, alors qu'elles ne représentaient que 35 % en 2000. Mais les systèmes de production restent multiples avec un nombre important d'exploitations en polyculture-élevage et en bovins lait. Tous ces systèmes ont en commun d'être globalement productifs, utilisateurs d'intrants et nécessitant une gestion complexe des effluents d'élevage.

Une SAU en diminution régulière, en particulier des prairies

Selon les recensements agricoles, depuis 2000, la surface agricole utilisée (SAU) par les exploitants de la région a régressé de 20 455 hectares, soit plus de 2 000 ha par an en moyenne. La région ne connaissant pas de déprise agricole, la perte de surface est liée principalement à l'artificialisation des sols notamment au profit de l'habitat individuel, des zones d'activités et des infrastructures de transports.

Cette perte de SAU tendancielle au profit de l'urbanisation représente une menace pour la pérennité du système agricole et des territoires car elle s'effectue souvent sans que soit pris en considération l'intérêt que représente ces surfaces d'un point de vue économique (pérennité des

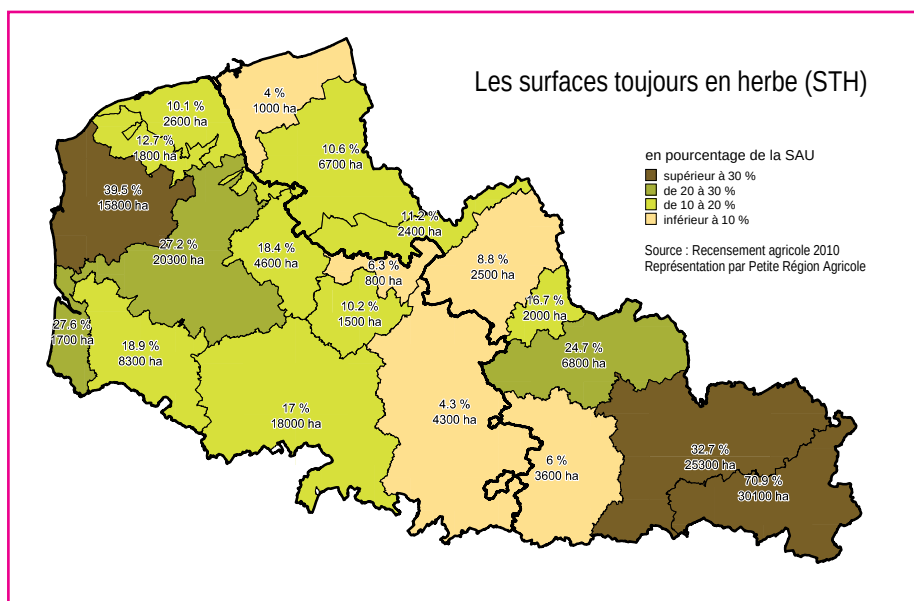
Evolution de la Surface Agricole Utilisée (SAU)



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Source : Agreste - DRAAF du Nord-Pas de Calais - Recensements agricoles 2000 et 2010

Agreste : la statistique agricole



Source : Agreste - DRAAF Nord-Pas de Calais - Recensement agricole 2010

exploitations locales) comme d'un point de vue environnemental. Ce constat est d'autant plus vrai que les prairies importantes pour l'équilibre écologique des territoires, sont les plus concernées par cette diminution de la SAU. Même si cette diminution s'est ralentie ces dernières années, huit mille hectares de surfaces toujours en herbe utilisés par l'agriculture ont disparu des surfaces exploitées entre les recensements agricoles 2000 et 2010

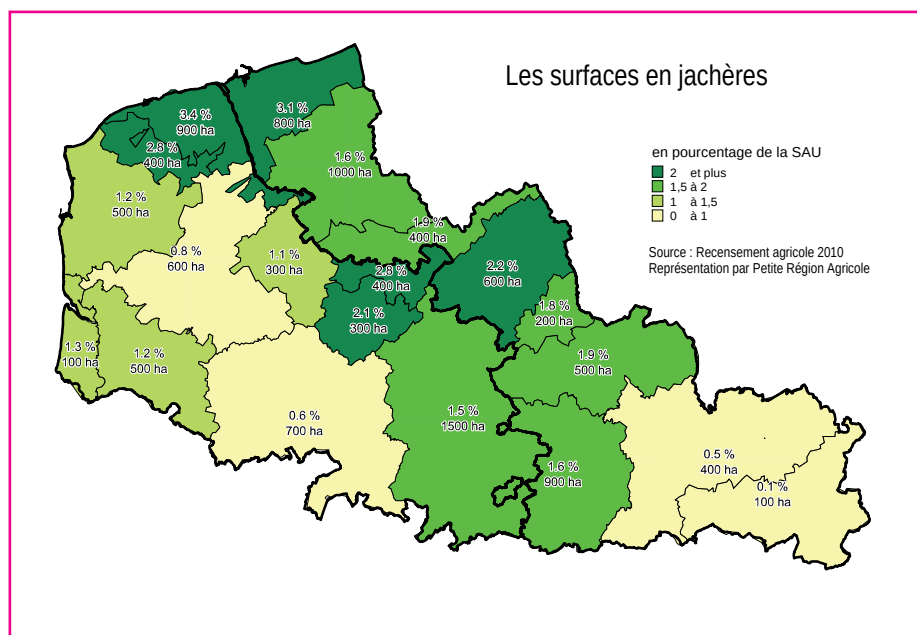
Les prairies permanentes sont des prairies naturelles ou semées depuis au moins six ans. Elles sont les plus nombreuses, représentant 90 % des prairies. Les agriculteurs exploitent 160 000 ha de prairies permanentes en 2010 (20 % de la SAU). Plus de 80 % de ces prairies sont naturelles, jamais renouvelées.

Le déclin des structures d'élevage entraîne la diminution des surfaces en herbe. Bien que 50 % des exploitations en Nord - Pas-de-Calais aient encore des bovins, les systèmes de production liés à cet élevage ont régressé de 35 % entre 2000 et 2010 (à comparer avec une diminution de 25 % du nombre d'exploitations au niveau régional). Par ailleurs, les prairies se situent souvent à proximité des sièges d'exploitation, parfois eux mêmes proches des zones bâties et sont des terres de moindre rentabilité que celles mises en culture. Elles peuvent être davantage soumises à la pression foncière urbaine.

Dans le Nord-Pas de Calais, 11 000 hectares déclarés par les exploitants sont en jachère soit 1,3 % de la SAU, à comparer

au taux national de 2,2 %. Les jachères peuvent recouvrir différentes formes : jachère apicole, haie, talus, bandes enherbées...

En 10 ans, 30 000 hectares de jachère ont soit été remis en culture, soit perdu leur vocation agricole. Les surfaces laissées en jachère sont très faibles dans les petites régions agricoles de la Thiérache, du Hainaut, du Ternois et du Haut Pays d'Artois, zones très concernées par l'élevage bovin. Par contre, plus de 3 % des surfaces des Wateringues et de la Flandre Maritime ont été déclarées par les exploitants, en jachère.



Source : Agreste - DRAAF Nord-Pas de Calais - Recensement agricole 2010

En région Nord - Pas-de-Calais, la complémentarité des systèmes élevage et grandes cultures est un atout majeur à préserver, des mesures agro-environnementales ont donc été mises en place dans le but de maintenir les surfaces de prairies permanentes : les MAET sont un exemple (cf. encadré page suivante). Depuis 2010, les prairies productives peuvent bénéficier de soutien sous forme de droits à paiement unique (DPU), ce qui pourrait favoriser leur maintien.

Des paysages diversifiés façonnés par l'agriculture

Les paysages façonnés par l'agriculture ont une importance majeure dans la définition et l'identification paysagère régionale. L'évolution des paysages régionaux est étroitement liée aux évolutions de l'économie agricole et des politiques agricoles et d'aménagement locales. La prise en compte de son importance dans l'identité territoriale permet de construire une résistance à l'homogénéisation des systèmes de production, des pratiques et des territoires. De même que pour la biodiversité, la forte progression des grandes cultures de ces dernières années et l'agrandissement des parcelles pourrait favoriser une banalisation et une uniformisation des paysages.

Élément de la structure et de la diversité du paysage, brise-vent, ressource de bois, gêne pour le passage des machines, ombrage pour les animaux d'élevage, barrière contre l'érosion, abris pour communauté d'espèces végétales et animales, limite de propriété, la haie appartient à la fois à l'agriculture, au paysage, à la culture et à l'identité territoriale. 71 % des exploitants maintiennent des haies ou des alignements d'arbres et 10 % en ont mis en place ces dix dernières années.

Enfin, l'agriculture entretient aussi une biodiversité domestique à l'image des races locales d'élevage, un temps, menacées de disparition.

Des liens entre agriculture et biodiversité

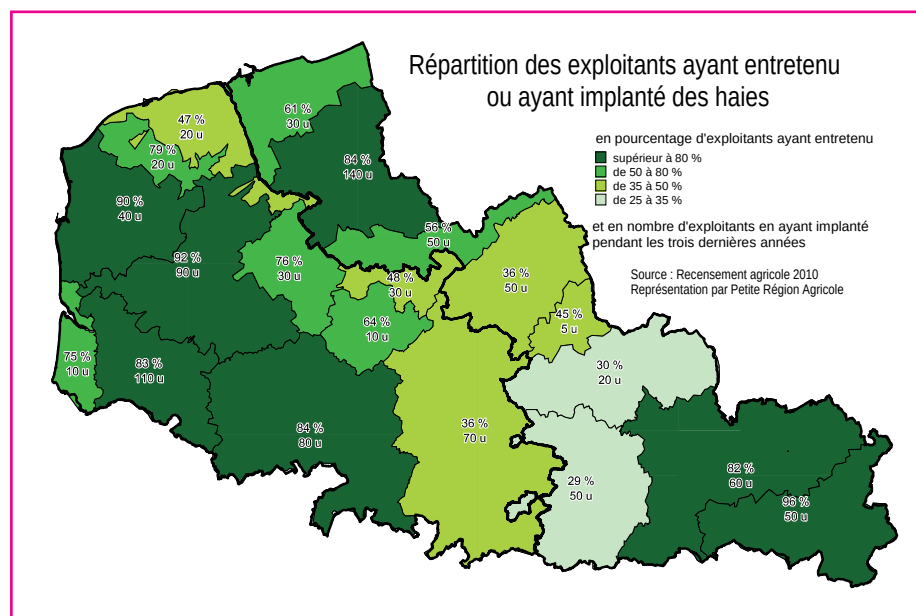
L'agriculture favorise la biodiversité en contribuant à la formation d'écosystèmes particulièrement originaux (prairies de fauches du Boulonnais, pelouses calcicoles, bocages, polders, zones humides, anciennes carrières...).

L'agriculture a vocation aussi à préserver la biodiversité domestique : races locales d'élevage menacées de disparition, végétaux cultivés localement devenus rares ainsi que l'apiculture, qui contribue à la biodiversité floristique.

En Nord – Pas-de-Calais, les territoires agricoles les plus sensibles en terme de biodiversité sont :

- les zones humides : prairies humides, notamment en plaine de la Scarpe et de l'Escaut,. On peut y ajouter les prairies du marais de St-Omer, les mares de Flandres, prairies en lisière forestière de l'Avesnois...
 - les coteaux calcaires : surtout dans le Boulonnais, mais aussi en Thiérache dans les Monts de Baives. Le maintien du pâturage y est préconisé pour sauvegarder une flore prairiale d'intérêt écologique majeur.
- La préservation des surfaces toujours en herbe, en particulier des prairies humides, dont la diminution est notable est aussi un enjeu fort en région, à prendre en compte. La diminution du nombre des élevages et des prairies ainsi que l'agrandissement des parcelles de grandes cultures et des exploitations restantes contribuent à une érosion locale de la biodiversité due à la disparition de niches pour certaines espèces.

Source : PRAD - DRAAF Nord-Pas-de-Calais



Source : Agreste - DRAAF Nord-Pas de Calais - Recensement agricole 2010

Dans le cadre de mesures agroenvironnementales territorialisées (MAET), des zones d'action prioritaires ont été établies dans la région, où les enjeux de préservation de la biodiversité (Natura 2000), de sites remarquables (zones humides), de protection des ressources en eau et d'autres enjeux spécifiques tels que l'érosion ou le paysage ont été reconnus comme prioritaires. Les opérateurs des territoires, après avoir établi un diagnostic territorial, ont pu définir des projets agroenvironnementaux pour répondre à ces enjeux. Les projets portés ont été hiérarchisés afin de répondre de façon privilégiée aux enjeux des zones Natura 2000, de la directive cadre sur l'eau (DCE), de la préservation des zones humides, de la lutte contre l'érosion des sols et enfin de la préservation du patrimoine paysager et de la Trame Verte et Bleue. Les exploitants ont pu contractualiser des mesures

à l'intérieur des projets de leur territoire pour une période de 5 ans.

Sur la période 2007-2012 inclus, les MAET engagées pour les 5 enjeux ont mobilisé au total 21,5 millions d'euros, tous financeurs confondus. Les sommes mobilisées pour ces MAET ont encouragé majoritairement des actions de limitation

de fertilisation des prairies et d'entretien des haies contribuant au maintien de ces prairies. Sur la période 2007-2011, on dénombre 772 bénéficiaires, soit près de 6 % des exploitations de la région engagées dans une MAET.

	Natura 2000	DCE	Zones humides	Erosion	Paysage
Part du budget MAET mobilisé par enjeu	1,7 %	29,8 %	3,8 %	4,3 %	60,4 %
SAU des territoires ouverts / SAU régionale	0,1 %	3,1 %	0,4 %	6,0 %	40,6 %
Hectares engagés entre 2007 et 2011	183,69	4 707,41	562,00	722,30	9 015,06
Kilomètres linéaires (haies, fosses, ripisylves, fascines) engagés entre 2007 et 2011	12,7	1 111,3	76,1	140,0	1 821,0
Éléments unitaires (arbres isolés têtards, mares) engagés entre 2007 et 2011	81	279	356	0	12 795

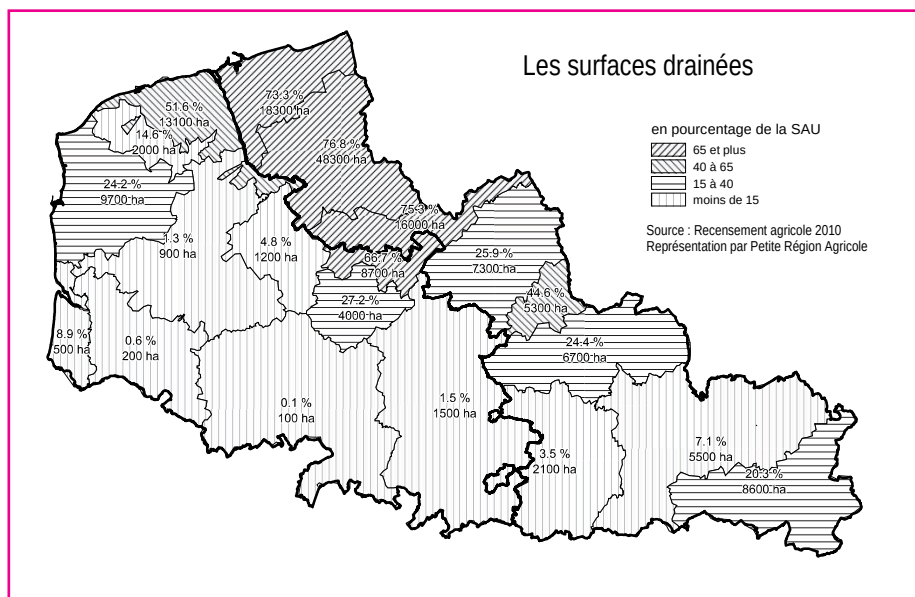
Source : PRAD - DRAAF Nord-Pas-de-Calais - données OSIRIS

Une productivité agricole liée à la maîtrise et à la gestion de l'eau

Les cours d'eau de la région se caractérisent par la faiblesse de leur débit et de leur pente. De plus, en raison du faible relief de la région, de la nature géologique du sous-sol, les zones humides occupent une surface importante. Aussi, pour permettre le développement de l'habitat et de l'activité économique, ainsi que pour améliorer la productivité de l'agriculture, la région a une forte tradition d'aménagement hydraulique.

Le drainage consiste à favoriser artificiellement l'évacuation de l'eau par des drains et/ou par des fossés dans un objectif d'optimisation agronomique des sols. Il peut être lié à une opération d'aménagement foncier. Cette valorisation agronomique des sols hydromorphes permet d'augmenter les rendements en production agricole. Avec près de 2,9 millions d'hectares en France, les surfaces drainées représentent 10,6 % de la SAU française.

Les territoires de « plaines basses » Flandre littorale/maritime et intérieure, Plaine de la Lys, Plaine de la Scarpe et de l'Escaut ont été aménagés et mis en valeur agricole depuis le Moyen Âge. Ils sont marqués par la densité du réseau hydrographique ; d'importants programmes d'aménagements fonciers et de drainage, pour faciliter les conditions d'exploitation des sols souvent hydromorphes, y ont fait évoluer le paysage.



Source : Agreste - DRAAF Nord-Pas de Calais - Recensement agricole 2010

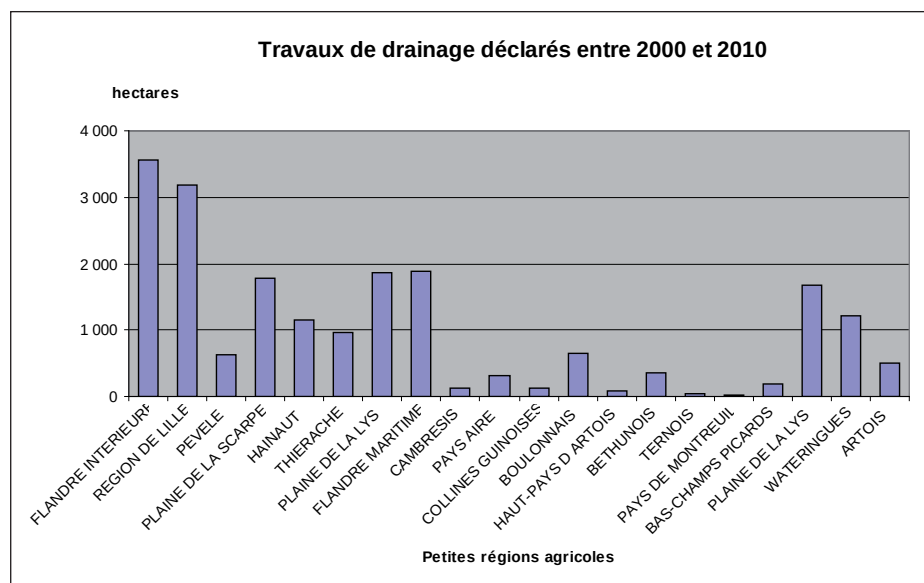
Les travaux de drainage ont concerné entre 2000 et 2010, selon les déclarations des exploitants, plus de 20 000 hectares, essentiellement dans les zones dont les caractéristiques des sols justifient le drainage d'un point de vue agronomique.

Dans le Nord-Pas de Calais, 160 000 hectares de SAU sont drainés, soit 20 % de la SAU régionale. Ces aménagements concernent principalement le département du Nord : 33 % de la SAU du Nord et 9 % de celle du Pas-de-Calais.

En particulier, plus de 75 % de la SAU des petites régions agricoles de la Flandre Maritime, de la Flandre Intérieure et de la plaine de la Lys sont drainées. Quant aux sols du sud de la région, ils sont pas ou peu hydromorphes et l'engorgement hivernal est faible ; les surfaces drainées sont ainsi quasiment absentes du Ternois, de l'Artois, du Pays de Montreuil et du Haut Pays d'Artois.

Compte tenu de l'environnement pédo-climatique local, l'agriculture en Nord-Pas-de-Calais prélève moins de 2 % de la ressource en eau souterraine. L'irrigation est pratiquée plutôt en période de sécheresse pour des productions bien spécifiques (légumes, pommes de terre de plein champ, maraîchage et horticulture) et localisées. L'équipement des parcelles en irrigation est souvent mis en place en réponse à des demandes contractuelles des filières de transformation.

En France, les surfaces irrigables représentent 8,5 % de la SAU. Dans la région Nord-Pas de Calais, 45 000 hectares sont irrigables, soit 5,5 % de la SAU. Environ 10 % des exploitants pratiquent l'irrigation, et seulement 5 % de la SAU est irrigable. Cette surface n'a quasiment pas augmenté depuis 2000. Toutefois, ce chiffre moyen régional est peu significatif puisque 55 % de la SAU des Wateringues et 25 % de celle de la Flandre Maritime sont irrigables. Ces terres de polder menacées de submersion marine se caractérisent par un dense réseau de canaux de drai-



Source : Agreste - DRAAF Nord-Pas de Calais - Recensement agricole 2010

nage, offrant une ressource mobilisable pour l'irrigation.

2 % de la SAU a été irriguée en 2010, représentant 16 000 hectares. En 2000, les surfaces déclarées s'établissaient à

14 000 hectares. En plus de l'irrigation de certaines cultures en plein champ, toutes les cultures de légumes et de fleurs sous serre sont irriguées. Les surfaces déclarées sous serre en 2010, s'établissent à

214 hectares. 118 hectares sont consacrés à la culture de légumes frais et 96 hectares sont consacrés à la production de fleurs.

Des pratiques agricoles de mieux en mieux maîtrisées

Les productions d'azote et de phosphore diminuent avec les effectifs

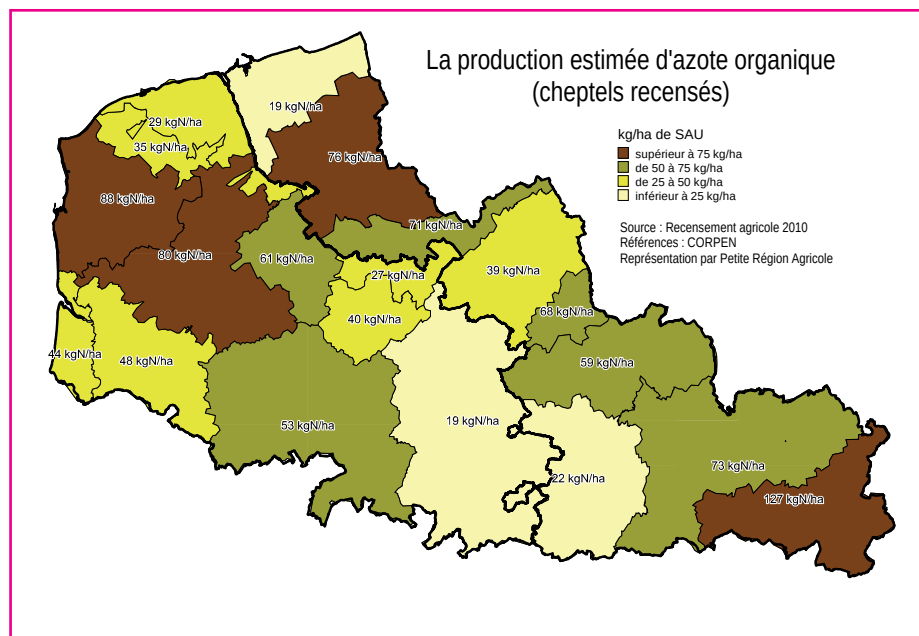
La région Nord-Pas de Calais est une région d'élevage avec 878 000 UGB tous aliments (3,6 % des effectifs français), soit 1,1 UGBTA par ha de SAU. Les animaux recensés en 2010 se répartissent comme précisé dans le tableau ci-dessous.

Sur la base des références CORPEN, la comptabilisation des effectifs permet de calculer l'azote et le phosphore organiques apportés par les filières.

L'azote organique brut produit par les animaux est de 45 600 tonnes en Nord-Pas de Calais. La pression azotée brute moyenne est de 56 kg N/ha de SAU en 2010. Globalement, la région Nord-Pas de Calais est en dessous du seuil d'épandage de 170 kg N/ha, plafond d'azote organique issu de l'élevage fixé par la Directive nitrates. Le maximum régional est atteint en Thiérache (127 kg N/ha de SAU), où l'élevage est très présent.

Tout comme l'apport d'azote organique, la production du phosphore total par les cheptels est en baisse sur la dernière décennie. Celle des cheptels régionaux est estimée à 10 500 tonnes, soit environ 13 kg par ha de SAU, chiffre proche de la moyenne nationale. La Flandre Intérieure et de la Thiérache avec respectivement 51 et 59 kg par ha de SAU, sont les petites régions agricoles où l'on constate la plus forte production liée à la présence de nombreux élevages.

Attention : dans ce calcul, il n'est pas pris en compte l'apport en phosphore et azote minéral.



Source : Agreste - DRAAF Nord-Pas de Calais - Recensement agricole 2010

Qu'est-ce que la Directive Nitrates ?

La directive européenne 91/676/CEE dite Nitrates a pour objectif de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole. En France, elle se traduit par la définition de territoires (les «zones vulnérables») où sont imposées des pratiques agricoles particulières pour limiter les risques de pollution (le «programme d'action»). Ces territoires et ce programme d'action font régulièrement l'objet d'actualisations.

En 2002, l'ensemble de la région a été classée en zone vulnérable. Les programmes d'actions départementaux correspondant ont été signés en 2004, révisés en 2009 puis en 2012.

Certaines communes ont été déclassées au vu de l'amélioration ponctuelle de la qualité des eaux superficielles et souterraines traduisant les efforts réalisés par les agriculteurs dans la maîtrise des pollutions azotées. Ces communes déclassées sont essentiellement localisées dans l'Avesnois et le Boulonnais.

En 2014, le programme d'action sera régional.

Ces programmes concernent le raisonnement et l'enregistrement des pratiques de fertilisation, les restrictions d'épandage, l'obligation de la couverture des sols, l'enherbement des berges, l'interdiction de retournement des prairies, la limitation des apports azotés toutes origines confondues. L'évolution des contraintes liées à cette réglementation constitue un moteur d'évolution dans les pratiques culturales et les orientations des exploitations des bassins concernés.

Effectifs des animaux d'élevage en 2010													
Vaches laitières	Vaches nourrices	Autres bovins	Truies mères	Porcs 20kg et +	Porcelets	Lapins mères	Poules Pondeuses	Poulets-Poulettes	Autres volailles	Brebis	Autres ovins	Caprins	Equidés
190 000	71 000	422 000	41 000	305 500	143 500	39 500	2 319 500	6 527 500	431 500	37 000	15 500	2 500	11 000

Source : Agreste - DRAAF Nord-Pas de Calais - Recensement agricole 2010

Les produits phytosanitaires sont présents à l'état de trace dans les cours d'eau, et plus ou moins concentrés dans les eaux souterraines selon la couverture du sol, la nature du sol et du sous-sol. La qualité des eaux est d'autant plus dégradée que se cumulent les pollutions agricoles, industrielles et urbaines. Le programme Ecophyto a été mis en place en 2008 pour répondre à cet enjeu. Ce plan vise à réduire progressivement l'utilisation des produits phytosanitaires tout en maintenant une agriculture économiquement performante.

La surface agricole utile n'ayant pas reçu de traitement phytosanitaire

Qu'il soit préventif ou curatif, 82 % de la SAU régionale reçoit un traitement phytosanitaire. Les exploitations agricoles du Nord (77 % de la SAU) y ont moins recours que celles du Pas de Calais (86 % de la SAU). La SAU n'ayant pas reçu de traitement phytosanitaire, oscille donc de 6 % à 70 % d'une petite régionale agricole à l'autre. L'Artois à dominance grandes cultures reçoit le plus de produits phytosanitaires à contrario de la Thiérache où les surfaces herbagères sont très présentes.

La surface agricole utile sans apport d'engrais minéral

Les engrais sont destinés à apporter aux plantes des compléments d'éléments nutritifs, de façon à améliorer leur croissance, et à augmenter le rendement et la qualité des cultures.

8 % de la SAU régionale n'a pas fait l'objet d'un apport d'engrais minéral ; valeur

comparable à celle des régions proches (Champagne-Ardenne, Picardie, Ile de France, Haute-Normandie) pour lesquelles la moyenne de la SAU n'ayant pas reçu d'engrais minéral est de 10 %.

Les exploitants du Pas de Calais ont davantage recours à l'apport d'engrais minéral que le Nord, puisque seulement 5 % de la SAU de ce département ne reçoit pas d'engrais minéral. Cette surface représente 11 % en moyenne de la SAU du Nord.

La surface agricole utile n'ayant reçu ni traitement phytosanitaire, ni engrais minéral

6 % de la SAU régionale ne reçoit ni engrais minéraux, ni produits phytosanitaires avec disparités entre le Nord (9 % de la SAU) et le Pas de Calais (4 % de la SAU). En comparant le Nord-Pas de Calais avec les régions proches (Champagne-Ardenne, Picardie, Ile de France, Haute-Normandie), la moyenne de la SAU de ces régions n'ayant reçu ni engrais minéral, ni traitement phytosanitaire, est de 8 %. Si on exclut les exploitations spécialisées en viticulture, il paraît assez cohérent de comparer les régions de la partie Nord de la France. En nombre d'exploitations, les régions sont comparables, mis à part l'Ile de France. En termes d'orientations de productions, des similitudes fortes permettent des analyses comparées. Le Nord-Pas de Calais se distingue toutefois par une spécialisation nettement plus faible sur des systèmes céréales ou oléoprotéagineux, avec des assolements plus diversifiés (pomme de terre, betteraves...). A contrario, la région se caractérise par une relativement forte représentation de l'élevage bovin lait.

La surface toujours en herbe n'ayant reçu ni traitement phytosanitaire, ni engrais minéral

En 2010, les surfaces toujours en herbe couvrent 23 % du Nord (80 300 ha) et 17 % du Pas de Calais (79 800 ha). 19 % de la surface toujours en herbe régionale ne reçoit pas d'engrais minéraux et substances chimiques (28 % des surfaces toujours en herbe du Nord et 9 % de celles du Pas de Calais). La moyenne de la surface toujours en herbe des régions proches n'en recevant pas, s'établit à 32 %. Les petites régions agricoles où l'élevage est développé (Thiérache, Hainaut, Boulonnais) ont plus de 25 % des surfaces toujours en herbe n'ayant pas reçu de traitement phytosanitaire et d'engrais minéral.



Agriculture biologique

Ce mode de production interdisant le recours aux produits phytosanitaires de synthèse et aux fertilisants minéraux peut contribuer à la préservation de la qualité de l'eau, au maintien de la fertilité des sols, et au développement de la biodiversité.

Le programme « Ambition bio 2017 » a pour objet de donner un élan supplémentaire au développement de l'agriculture biologique. Son premier objectif est de doubler d'ici fin 2017 par rapport à fin 2012, la part de SAU en agriculture biologique.

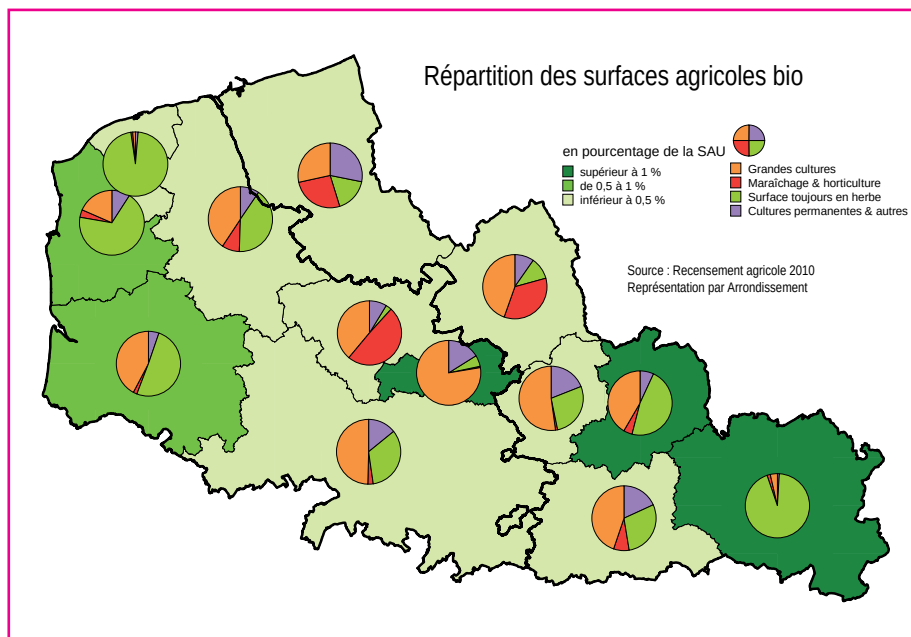
Du fait de l'intensification forte des systèmes agricoles et de la structure des exploitations agricoles, la part régionale de l'agriculture biologique est plutôt faible. En région Nord-Pas-de-Calais, la surface déclarée en agriculture biologique lors du recensement agricole en 2010, est proche de 4 000 hectares soit 0,5 % de la SAU régionale. Quant aux surfaces déclarées en conversion, elles sont d'environ 1 600 hectares.

En 2010, le Nord-Pas-de-Calais comptait plus de 215 fermes pratiquant l'agriculture biologique ou en cours de conversion soit 1,6 % des exploitations agricoles de la région.

Les systèmes de production des exploitations agricoles pratiquant l'agriculture biologique qui dominent sont des systèmes liés à l'élevage (bovins-lait et polyculture-polyélevage), soutenus par le développement et l'organisation d'une filière lait biologique notamment dans l'Avesnois. On observe ainsi dans les productions végétales biologiques, une nette prédominance des prairies permanentes et des cultures fourragères.

Le maraîchage (petites surfaces, production à forte valeur ajoutée, proche des pôles urbains) est aussi une production régionale bien présente en agriculture biologique. 83 exploitations agricoles produisent des légumes frais en maraîchage ou en plein champ. Une part de ces productions est valorisée par la commercialisation en circuit-court.

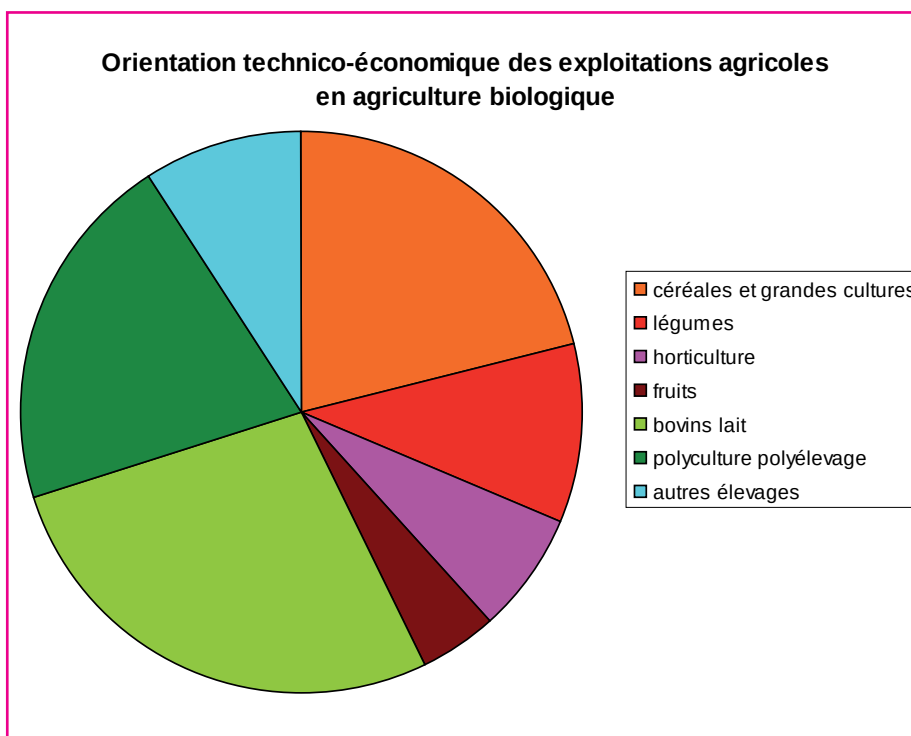
Les 1 220 hectares de céréales (0,3 % de la surface céréalière régionale) sont exploités par 136 exploitations agricoles soit une surface moyenne de 9 ha. Ce sont des exploitations agricoles consommant les céréales dans leur élevage ou bien des exploitations agricoles de grandes



Source : Agreste - DRAAF Nord-Pas de Calais - Recensement agricole 2010

Surfaces déclarées en agriculture biologique (en ha)							
céréales	oléagineux	protéagineux	pommes de terre	légumes	fruits	prairies	autres
1 220	25	115	120	175	95	3 460	375

Source : Agreste - DRAAF Nord-Pas de Calais - Recensement agricole 2010



Source : Agreste - DRAAF Nord-Pas de Calais - Recensement agricole 2010

cultures conventionnelles ayant converti une faible part de leur assolement en agriculture biologique.

58 % des exploitations en agriculture biologique commercialisent tout ou partie de leur production en circuit court alors que seulement 19 % de l'ensemble des exploitations agricoles régionales développent ce mode de vente.

Sur les 215 exploitations agricoles pratiquant l'agriculture biologique, il y a plus de 100 élevages en agriculture biologique.

La filière lait-bio est bien développée en région. 47 exploitations agricoles produisent du lait-bio avec une prépondérance dans l'Avesnois. Les 2 400 vaches laitières ont produit 12 000 hectolitres de lait-bio en 2010.

Élevages en agriculture biologique (en ha)				
Type d'élevage	Bovin	Volaille	Porcin	Ovin
Nombre d'exploitations agricoles	63	29	3	8
Effectifs d'animaux	5 900	62 000	600	400

Source : Agreste - DRAAF Nord-Pas de Calais - Recensement agricole 2010

Outre la production de lait-bio, les autres produits développés sont les œufs bio (10 millions déclarés au recensement) et la viande.

La production brute standard moyenne en agriculture biologique est de 107 000 € (94 000 € dans le Nord et 122 000 € dans le Pas de Calais) pour une moyenne régionale de 140 000 € par exploitation agricole (tous systèmes de production).

Ces exploitations en agriculture biologique représentent 554 unités de travail agricole, soit 2,6 UTA par exploitation agri-

cole (2,8 dans le Nord et 2,2 dans le Pas de Calais). Ce nombre plus élevé que la moyenne régionale (1,7 UTA) s'explique par la forte proportion des systèmes de production utilisateurs de main d'œuvre.

La moyenne d'âge des chefs d'exploitation et co-exploitants est proche de 46 ans, soit deux ans de moins que la moyenne régionale.

2 % des exploitations agricoles ont déclaré vouloir convertir tout ou partie de leur production dans les 5 ans à venir.

Des sols très majoritairement couverts en hiver

Du fait du classement de la région en zone vulnérable au titre de la directive nitrates, les exploitants agricoles sont dans l'obligation d'implanter une couverture automnale et hivernale des sols afin de limiter le lessivage des sols. Cette action permet aussi de lutter contre l'érosion des sols. Cette couverture est assurée dans les prairies ou les parcelles implantées en culture d'hiver, mais une couverture spécifique est à prévoir pour celles attendant une culture de printemps. 70 % des surfaces cultures annuelles concernées ont été couvertes en hiver en Nord-Pas de Calais, dont 52 % en CIPAN, culture intermédiaire piège à nitrates durant la campagne hivernale 2009-2010. En 2012, la couverture hivernale des sols doit être réglementairement de 100 %. Les conditions climatiques régionales peuvent rendre difficiles l'implantation de CIPAN, notamment après pommes de terre ou betteraves, d'autant plus si le sol est relativement argileux.

6 300 ha sont consacrées aux cultures dérobées, autre mode de couverture des sols. Elles sont semées dans le but d'être récoltées et de produire du fourrage (trèfle, colza...). Enfin, la superficie de cultures annuelles recouverte en hiver par les résidus des cultures précédentes est de 40 100 ha.

Un développement limité des techniques culturales simplifiées

Les techniques culturales simplifiées limitent le lessivage et l'érosion des sols. Elles reposent principalement sur le non labour et une rotation des cultures adaptée. Ces techniques nécessitent un temps relativement sec avant semis, du matériel spécifique et une bonne maîtrise des rotations pour éviter l'accumulation des mauvaises herbes. Le Nord-Pas de Calais ne présente pas les conditions les plus favorables pour leur développement. En 2010, 23 % des exploitations agricoles pratiquaient un retournement réduit (16 % des terres labourables) et 9 % aucun travail du sol (6 % des terres labourables). Outre des économies d'énergie et de temps de travail, cela représente une possible amélioration de la texture des sols. Seulement 3 % des terres labourables, soit 19 000 ha ont eu la même culture pendant les 3 dernières campagnes.

Une gestion des effluents maîtrisée, soumise à réglementation

Pour limiter les risques de pollution, les effluents produits doivent être gérés au mieux. Il faut souligner l'effort conséquent de modernisation des bâtiments d'élevage et d'équipements pour la récupération des déjections animales et des eaux usées en région, en particulier par la mise

en œuvre des programmes successifs de maîtrise des pollutions d'origine agricole (de 1995 à 2006), de financements importants en zone objectif 1 jusqu'en 2008, de l'octroi d'aides régionales et de la mise en œuvre depuis 2007 du plan de modernisation des bâtiments d'élevage. Parmi les exploitations avec au moins une aire de stockage des effluents solides (fumier, fientes), 38 % ont toutes leurs aires couvertes (France : 21 %). Concernant les fosses à lisier, ce sont 65 % qui ont toutes leurs fosses couvertes (France : 40 %).

Des effluents épandus sur environ 30 % de la SAU

La réglementation sur les installations classées prend en compte sous le régime de l'autorisation ou de la déclaration, les exploitations agricoles au delà d'un certain seuil d'animaux. Elles doivent alors faire un plan d'épandage, agréé par l'administration. Les effluents, fournisseurs d'azote et de phosphore, fertilisants indispensables à la production agricole, sont essentiellement épandus sur les surfaces agricoles. La bonne aptitude des sols pour l'épandage en région est à souligner, même si certaines zones méritent une attention particulière, comme la Thiérache ou l'Artois.

	SAU 2010	Surface totale de l'exploitation utilisée pour l'épandage (ha)					
		Fumier et fientes	% SAU	Lisier, purin et autres effluents d'élevage	% SAU	Boues industrielles et d'épuration	% SAU
Nord	354 000	81 686	23	50 845	14	5 503	2
Pas de Calais	463 000	82 995	18	36 439	8	9 298	2
Région NPDC	817 000	164 681	20	87 284	11	14 801	2

Source : Agreste - DRAAF Nord-Pas de Calais - Recensement agricole 2010

Les effluents d'élevage représentent environ 70 % de ce qui est épandu dans notre région. Ils représentent des volumes conséquents (12,5 fois le volume des boues urbaines et industrielles) en raison de l'importance de l'élevage. Ainsi fumiers et fientes sont épandus sur 20 % de la SAU et les lisiers sur 11 % de la SAU en 2010.

La région Nord - Pas de Calais très densément peuplée, est grande productrice de boues urbaines et industrielles. La forte occupation du territoire par l'agriculture permet que 90 % de ces boues soient recyclées par l'épandage sur les terres agricoles, mais ceci ne concerne que 2 % de la surface agricole utilisée régionale. La valorisation agricole de ces déchets est en constante augmentation, en raison de l'amélioration du traitement des eaux résiduaires (augmentation du nombre et de la capacité des stations d'épuration, amélioration de la qualité des boues). Les surfaces disponibles pour épandre la totalité des effluents urbains, industriels et agricoles apparaissent ainsi suffisantes en Nord - Pas de Calais.

En général, pour les effluents agricoles, les distances de transport sont de l'ordre de quelques kilomètres. 19 % des exploitations avec élevage exportent des effluents produits en dehors de leur exploitation, 9 % en importent et 3 % mettent en œuvre un traitement des effluents (compostage en particulier).

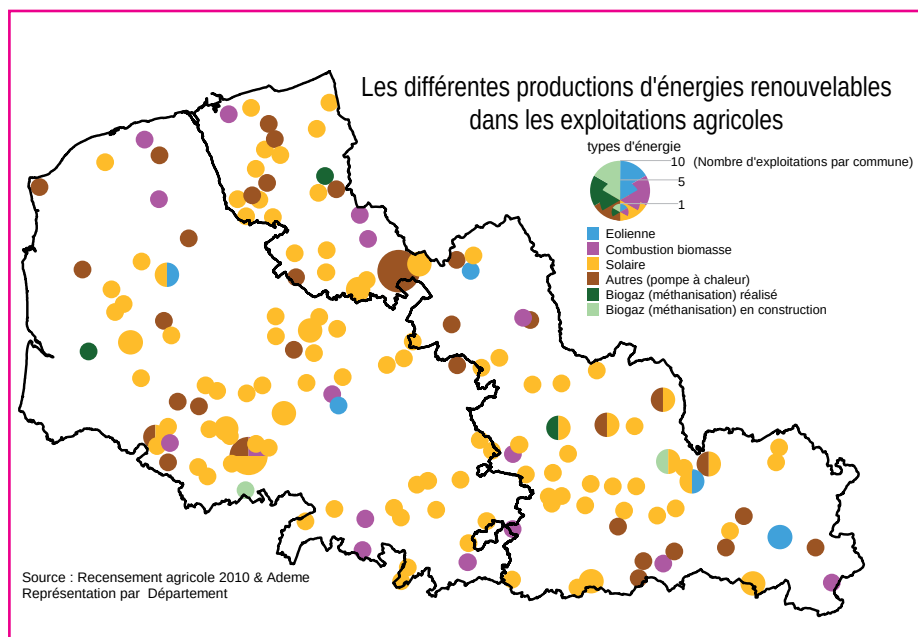
L'agriculture, support de développement d'énergies renouvelables

En 2010, on dénombre 166 installations agricoles de production d'énergie renouvelable, utilisée sur l'exploitation et/ou vendue à ERDF. L'agriculture est source d'économie d'énergie pouvant procurer des revenus nouveaux pour les exploitations agricoles.

Ce sont essentiellement des installations solaires, des pompes à chaleur et des chaudières à bois utilisant la biomasse pour produire de l'énergie. Seules deux exploitations agricoles profitent des effluents d'élevage pour produire du biogaz par méthanisation. La méthanisation des

effluents agricoles permet outre la production d'énergie renouvelable, la diminution des gaz à effet de serre et la valorisation du digestat en amendement organique sur le parcellaire agricole.

L'épandage fait référence aux opérations de fertilisation, en répandant sur les champs des effluents d'élevage (fumiers, lisiers, etc.) et des produits issus des collectivités ou des industriels (composts de déchets verts, boues de station d'épuration et sous-produits d'industries agro-alimentaires). Des contraintes réglementaires encadrent cette pratique, de manière à recycler la matière organique et éliminer des déchets tout en limitant les risques de pollutions, de contaminations humaines et de nuisances olfactives. La période la plus favorable aux épandages est assez courte et se situe principalement après la moisson et avant les semis d'automne. Quelques épandages sont faits au printemps. Les deux départements de la région sont dotés de Service d'Assistance Technique à la Gestion des Épandages (SATEGE). Chaque année, ceux-ci effectuent le suivi des épandages, centralisent les informations fournies par les administrations, l'Agence de l'eau, les bureaux d'études, et réalisent un bilan annuel des épandages. Il ont aussi un rôle de conseil technique pour les différents partenaires de la filière.



Source : Agreste - DRAAF Nord-Pas de Calais - Recensement agricole 2010

Quelques chiffres

	Pas de Calais	Nord	Région NPDC
Exploitations agricoles (nombre)	6 750	6 750	13 500
Exploitations agricoles (taille moyenne en ha)	69	53	61
Exploitations agricoles bio (nombre)	90	120	210
Exploitations agricoles ayant des haies (%)	71	62	66
Travail agricole (nombre d'UTA)	11 300	11 600	22 900
Main d'oeuvre agricole (effectif)	13 700	13 700	27 400
Production Brute Standard par ha (€)	2 130	2 760	2 400
SAU en 2000 (ha)	476 500	361 700	838 200
SAU en 2010 (ha)	463 500	354 000	817 500
Terres labourables (ha)	382 000	272 000	654 000
Surfaces toujours en herbe (ha)	79 700	80 300	160 000
SAU bio et en conversion (ha)	2 510	3 060	5 570
SAU en jachères (ha)	6 000	5 000	11 000
SAU drainée (ha)	42 000	118 000	160 000
SAU irrigable (ha)	33 000	12 000	45 000
SAU irriguée (ha)	11 000	5 000	16 000
SAU sans traitement phytosanitaire (%)	14	23	18
SAU sans engrais minéral (%)	5	11	8
SAU sans traitement phytosanitaire et engrais (%)	4	9	6
STH sans traitement phytosanitaire et engrais (%)	9	28	19
Productions animales (UGB TA)	434 000	470 000	904 000
Vaches laitières (nombre)	100 500	89 500	190 000
Vaches allaitantes (nombre)	35 700	35 500	71 200
Porcs (nombre)	160 200	327 800	488 000
Poules pondeuses (nombre)	846 000	1 040 000	1 886 000
Poulets de chair (nombre)	2 243 000	3 640 000	5 883 000
Production d'azote organique (kg/ha)	50	64	56
Production de phosphore organique (kg/ha)	11	15	13

